la cgt FINANCES

MARS 2013 - N°23

ENSEMBLE plus forts

JOURNAL DES SYNDIQUÉS DE LA FÉDÉRATION DES FINANCES CGT

L'HUMAIN CONTRE LA TYRANNIE DES MARCHÉS

8 MARS 2013 : JOURNÉE DES DROITS DE LA FEMME

EXCLUSION BANCAIRE

À LA DGCCRF LE FIASCO DE LA RGPP

AU SOMMAIRE

02 • Edito

03 • **Accord sur l'emploi :** c'est gagnant pour le Medef !

04 • Ca bouge dans la Fonction Publique

05 • **Restructuration Banque de France :** Le projet du gouverneur Noyer se fissure...

06 • Jour de carence, c'est **(presque)** fini

07 • Quelle convergence européenne des luttes ?

08-09 • Lutter contre l'exclusion bancaire

10 - 11 • À la DGCCRF, le fiasco de la RGPP

12 - 13 • **8 mars 2013 :** Journée internationale des droits des femmes

14 • **Le 12 février 2013 :** Action douane sur les containers

15 • 50e Congrès confédéral

UNE FÉDÉRATION POUR PLUS DE PROGRÈS SOCIAL.

MENTIONS LÉGALES

Directrice de la publication : Patricia TEJAS

Imprimé par : RIVET Presse édition
24 Rue Claude Henri Gorceix
87000 LIMOGES
Tél : 05 55 04 49 50

Numéro de commission paritaire : 1014 S 07210
ISSN : 1961-6082

Fédération des finances CGT •
263, rue de Paris • Case 540 •
93514 MONTREUIL CEDEX
Tél : 01 55 82 76 66
Fax : 01 55 82 76 69
Courriel : finances@cgt.fr
Internet : www.finances.cgt.fr

Prix : 0.50 €

Édito

Plus de deux siècles après la « *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* », force est de constater que le combat pour la Liberté et l'Égalité reste d'une brûlante actualité. Les mouvements d'émancipation successifs se sont concrétisés par la conquête de droits nouveaux pour les femmes et les hommes, mais la liberté d'user de ses droits ne peut être séparée des conditions multiples de son exercice.

Comment être libre sans pouvoir se loger, se nourrir, se soigner, s'éduquer, travailler et avoir des conditions matérielles d'existence décentes ?
Ces exigences sont le cœur de nos luttes pour la reconnaissance et la concrétisation de droits sociaux...
Mais, la bataille est rude face aux exigences des marchés qui imposent à tous les pays la même politique dont l'objectif est de mettre la crise à profit pour parachever le démantèlement du modèle social européen.

Le gouvernement français et sa majorité accompagnent le mouvement et contrairement aux promesses électorales acceptent la domination des marchés. Ils s'apprêtent à entériner dans la Loi ce recul social que représente l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 (ANI) et ils préparent un nouveau projet de loi de finances assassin pour l'exercice des missions de service public...

Cette logique capitaliste est mortifère. Elle encourage la mise en concurrence des travailleurs et des territoires. Elle accroît les inégalités entre les femmes et les hommes. Elle accélère les dégâts sanitaires et environnementaux.
D'autres choix sont possibles. Ils passent par l'appropriation collective des pouvoirs d'intervention des salariés dans les territoires, dans la cité et sur le lieu de travail. Au cœur de cette démarche se pose toujours la question de la conquête de nouveaux droits.

Pour gagner le progrès social, 2013 doit être une année de mobilisation générale de toutes et tous. Réunions, débats, journées d'action et de grèves devront être au cœur de notre démarche revendicative.

Unissons nous pour dire : « *Non ! au coup d'État des marchés* »

ACCORD SUR L'EMPLOI : C'EST GAGNANT POUR LE MEDEF !

Le 11 janvier 2013, les négociations nationales dites de « *sécurisation de l'emploi* » se sont terminées par un accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés. La CGT et FO ne le signeront pas. Par contre, la CFDT, la CGC et la CFTC ont décidé de le parapher. La loi devrait être votée au Parlement en mai.

Voici quelques uns des points importants qui figurent dans l'accord.

Tout d'abord, **la mobilité géographique**. Jusqu'ici, lorsqu'un employeur voulait licencier un salarié il devait le faire pour motif économique (sous conditions), pour faute, etc.
Demain, il suffira d'imposer un poste à quelques centaines de kilomètres, poste que le salarié ne pourra accepter. Ce dernier sera alors licencié pour raison personnelle.

Au sujet **des droits rechargeables pour les indemnités chômage**, le principe est assez simple. Lorsqu'un salarié retrouve rapidement un emploi après une période de chômage, les droits qu'il n'a pas « *utilisés* » sont mis « *de côté* ». Si par malheur il se retrouve à nouveau au chômage, il pourra en bénéficier. Or, le Medef a été clair. Il ne versera pas un euro de plus ! Il y aura donc plus de chômeurs indemnisés mais le niveau d'indemnisation sera inévitablement plus faible.

L'accord prévoit la prise en charge partielle de **la complémentaire santé par l'employeur**. Une bonne idée ? Rien n'est moins sûr... Les petites entreprises ne seront pas intégrées au dispositif s'il n'y a pas un accord de branche. Or, environ 40 % des travailleurs du secteur privé se trouvent dans des entreprises de moins de 50 salariés. Cette prétendue avancée risque fort de ne pas en être une. Autre nouveauté, **les contrats de courte durée seront plus fortement taxés**. Encore une bonne affaire pour le patronat. Cela lui coûtera 110 millions d'euros par an. En contrepartie, il a obtenu un nouvel allégement de cotisations sociales à hauteur de 150 millions d'euros. Bénéfice net : 40 millions d'euros.

> **les négociations nationales se sont terminées par un accord d'une extrême gravité pour les droits des salariés**

Cet accord prévoit également la mise en place du Contrat à Durée Déterminée intermittent, la simplification à l'extrême de la procédure de mise en place de plans sociaux, etc.

Le gouvernement en transposant dans la Loi cet accord signé par un ensemble d'organisations syndicales minoritaires fait oeuvre de déni de démocratie. La CGT et FO, rejoints par Solidaires et la FSU, appellent donc l'ensemble des salariés à se mobiliser pour faire entendre leur voix. ■

Brèves

Plus le Medef en demande, plus il en obtient !
Insuffisant, l'accord sur l'emploi ! Laurence Parisot réclame maintenant la dégressivité des indemnités chômage. À l'heure où celui-ci crève des plafonds, des millions de salariés sans emploi se retrouveraient alors avec chaque mois un peu moins d'indemnités pour vivre. Gageons que le Medef ne trouve aucun partenaire pour signer un tel accord !

Chômage toujours en hausse
Depuis 19 mois, le nombre de chômeurs augmente dans notre pays. 5,295 millions de travailleurs sont inscrits à Pôle emploi. Que fait le gouvernement pour y remédier ? Des cadeaux au patronat. 20 milliards par-ci, 10 par-là !! Mais pourquoi donc ne demande-t-il aucune contrepartie aux entreprises ? Pourquoi ces sommes ne sont pas versées uniquement aux entreprises qui embauchent, qui augmentent les salaires, qui forment leurs salariés plutôt qu'à celles qui versent des dividendes colossaux à leurs actionnaires ?

ÇA BOUGE
DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Brèves

Grèce : la guerre aux grévistes
La CSI a condamné le recours du gouvernement grec à ses pouvoirs d'exception conférés en temps de guerre afin de briser une grève menée depuis une semaine par les travailleurs et travailleuses de la régie du métro de la capitale, Athènes. Le 25 janvier, la police anti-émeutes est intervenue et a, en effet, obligé les grévistes à reprendre le travail sous peine d'être arrêtés. Et ce n'est ici que l'une des nombreuses violations de la Grèce aux conventions internationales en vigueur.

Le surendettement en nette augmentation
Dans une étude publiée récemment, la Banque de France dénombre 202 874 dossiers de surendettement déclarés recevables en 2011. Cela représente une hausse de 6,6 % par rapport à 2010. Malgré une légère amélioration, les femmes restent les plus frappées par le surendettement (55,5 % des dossiers). Les résultats de cette étude se caractérisent également par la prédominance de personnes vivant seules (64,2 % des cas).

Depuis la rentrée de septembre 2012 de très nombreuses actions ont été menées par les agents des trois versants de la Fonction publique. Si chacune d'entre elles a mis en avant des revendications propres aux secteurs concernés, toutes avaient en commun la dénonciation des conséquences des politiques menées ces dernières années : RGPP, baisse de l'emploi et des moyens affectés au service public, dégradation des conditions de travail, gel du point d'indice, instauration du jour de carence...

Ce mouvement revendicatif s'est développé dans le contexte d'ouverture de discussions et de négociations par le nouveau gouvernement. Si quelques signes ont été donnés d'un regard différent de celui de son prédécesseur sur la Fonction publique, très rapidement il a fallu constater son refus d'engager une réelle rupture.

S'appuyant sur ses grands choix budgétaires et de politiques économiques, le gouvernement a clairement affiché qu'une grande part des efforts serait supportée par la Fonction Publique.

Il s'est ainsi inscrit, de fait, dans une politique de continuation dont les résultats pour le service public et les agents seront de plus en plus désastreux.

Face à cette situation, la CGT dans les trois versants de la Fonction publique, a estimé nécessaire, dès le mois de novembre d'engager un processus d'action permettant la convergence des luttes. La première étape de ce processus a pris forme avec la journée d'action du 31 janvier 2013. Si celle-ci s'est déroulée dans un cadre unitaire encore trop limité, elle a rencontré un écho important dans la population et chez les agents. Plus de cent trente mille d'entre eux ont manifesté dans toute la France. Des milliers de services ont été touchés par des mouvements de grève ou d'arrêts de travail.

L'annonce de l'abrogation du jour de carence par la Ministre de la Fonction Publique est incontestablement à mettre à l'actif de ces mobilisations. Cependant le discours de la même ministre le 7 février dernier, montre qu'il faut poursuivre et amplifier celles-ci.

Pour la CGT, la poursuite du gel du point d'indice, celle des suppressions d'emplois publics, la mise en place de la Modernisation de l'action publique (MAP) qui ressemble à s'y méprendre à la RGPP, celle de l'acte III de la décentralisation inacceptable en l'état, le refus de revenir sur la loi « *Hôpital, patients, santé et territoires* » (HPST) constituent autant de raisons d'une intervention des salariés.

C'est en ce sens que la CGT propose d'organiser l'action par la mise en place d'une pétition unitaire sur les grands axes revendicatifs de la Fonction publique, de remettre celle-ci au Premier ministre à l'occasion d'une semaine d'actions convergentes début avril et de préparer une journée d'action de grève et de manifestations autour de la mi-mai. La CGT souhaite que ces propositions puissent prendre forme dans un cadre unitaire le plus large possible et œuvre inlassablement en ce sens.

La fédération des Finances CGT s'inscrit pleinement dans cette démarche et travaille dans son champ d'intervention syndical au succès de ce processus d'action qui doit permettre la convergence des luttes. ■

RESTRUCTURATION BANQUE DE FRANCE :

LE PROJET DU GOUVERNEUR NOYER SE FISSURE ...

Après la grève du 21 septembre et des deux journées d'actions des 16 octobre et 11 décembre, les agents de la Banque de France ont réussi une grève encore plus forte le 29 janvier dernier avec un taux de grévistes de 75 % dans le réseau et de 50 % au plan national.

Une belle manifestation parisienne a mobilisé plus d'un millier d'agents, venus de toute la France, avec le soutien d'élus et de nombreuses organisations syndicales dont la fédération des Finances et ses syndicats.

Les associations d'élus ont vivement critiqué le projet Noyer : ainsi l'Association des Maires de France (AMF), sous la signature d'André Laignel a déclaré « *s'interroger, à l'heure d'un nouvel acte de décentralisation, sur le bien-fondé de ce projet non concerté, néfaste pour les entreprises et les collectivités. Ils demandent au Ministre de l'Économie de bien vouloir réunir toutes les parties (élus, parlementaires, Direction de la Banque et syndicats) pour échanger et discuter de l'évolution de l'organisation de la Banque de France* ».

C'est cette concertation, demandée sans succès par l'ensemble des syndicats de la Banque de France que Bernard Thibault a aussi plaidée, le 20 février dernier, lors de son entrevue auprès de Pierre Moscovici au sujet de la loi bancaire.

> *« COMBIEN DE TEMPS ENCORE LE GOUVERNEMENT* **POURRA T-IL SOUTENIR LE PLAN NOYER ? »**

Les luttes du personnel, les soutiens des élus ont contraint le gouverneur à certains reculs : 7 centres de traitement de surendettement ou d'entreprises et 5 caisses seraient conservés. Le concept de front/office, back/office se lézarde, certaines implantations conserveraient plus d'agents que prévu initialement.

Le rapport du cabinet SECAFI a été particulièrement sévère sur le projet de la Banque :

- La privatisation de 50 % du tri des billets de banque est impossible à l'horizon 2020. Les syndicats plaident pour un maillage dense du réseau de caisse assurant qualité, sécurité et gratuité de l'entretien du seul moyen de paiement gratuit.
- La division des services (front/office, back/office) fait courir un risque sur la cotation des entreprises et donc sur l'accès au crédit alors que les PME – PMI souffrent d'un durcissement du crédit bancaire.
- Cette même division dégradera fortement, pour les particuliers, la qualité du service public de proximité (surendettement, droit au compte, accès aux grands fichiers …).

Le combat continue donc avant de nouvelles négociations et avant un nouveau CCE sous la pression du personnel. Il en est de même de l'avenir de la fabrication des billets menacée de filialisation (papeterie de Vic-le-Comte) alors que la CGT défend un pôle public d'impression fiduciaire européen.

Le projet du gouverneur Noyer ne tient plus que par le soutien du gouvernement alors que la création de la BPI et la réforme de la loi bancaire vont encore renforcer les missions de la Banque de France. Combien de temps le gouvernement restera t-il sourd aux propositions des syndicats et aux interpellations des élus dont de nombreux élus de sa majorité ? Combien de temps pourra t-il cautionner un projet catastrophique pour l'économie française ? ■

JOUR DE CARENCE, C'EST (PRESQUE) FINI

La ministre de la Fonction publique vient enfin d'annoncer l'abrogation du scandaleux jour de carence appliqué aux fonctionnaires et agents publics. Seul hic, il restera actif en 2013 pour n'être définitivement abandonné qu'en 2014.

Instauré début 2012 par le précédent gouvernement et présenté comme une mesure d'équité avec les salariés du privé, il constituait avant tout un acte politique visant les fonctionnaires. Bien qu'existant dans le secteur privé, une grande partie des salariés dispose de conventions collectives et d'accords d'entreprise qui en annulent tout simplement les effets. Dans la fonction publique, le jour de carence a donc conduit à des pertes salariales particulièrement sensibles, notamment pour le million d'agents payés au niveau du SMIC ou presque.

Dès l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement, la CGT s'est impliquée, avec l'ensemble des organisations syndicales, pour exiger l'abrogation pure et simple de cet odieux dispositif. La pétition que nous avons lancée l'été dernier nous a permis de remettre 60.000 signatures à la Ministre trois mois plus tard.

De nombreuses luttes ont également été menées localement, aboutissant parfois à la non-application de ce dispositif. L'abrogation du jour de carence était aussi au cœur de la journée d'action du 31 janvier 2013.

Nous déplorons que le gouvernement ait mis tant de temps à en finir avec cette disposition et qu'il faille encore attendre 2014 pour son extinction totale. Toutefois, nous nous félicitons de la victoire obtenue. Ce succès est aussi et surtout le vôtre par votre détermination et votre mobilisation. Cette victoire est celle de l'action collective et elle en appelle d'autres.

Le dé-contingentement du 8e échelon de la catégorie C et la remise en cause de la Prime de Fonction et de Résultats (PFR) sont les premiers signes de notre capacité à faire bouger les lignes.

Avec les agents, la CGT continuera de construire le rapport de force le plus unitaire possible pour gagner sur l'augmentation de la valeur du point d'indice, la revalorisation de la grille, le développement de l'emploi public et des missions de service public. ■

Brèves

Recul de la consommation en France
Compte-tenu des effets à long terme de la crise que nous subissons, il n'est malheureusement pas très surprenant de voir que l'INSEE constate un recul de la consommation des ménages en 2012. L'ensemble des dépenses a en effet baissé de 0,2 % sur l'année. Ce sont les produits manufacturés qui supportent la plus forte chute avec -0,8 %.

Mal-logés, ça ne s'arrange pas !
La fondation Abbé-Pierre vient de rendre public son 18e rapport sur l'état du mal-logement. En France, 150 000 personnes sont sans aucun domicile. Les accueils d'urgence sont saturés. Plus de 3 personnes sur 4 n'obtiennent pas de prise en charge. Plus de 8 millions de Français sont mal-logés ou en situation fragile de logement. Il convient donc de construire massivement et d'urgence des logements sociaux. L'argent du livret A est là pour ça !! C'est bon pour le logement, c'est bon pour l'économie.

ACTION SOCIALE MENACÉE

Lors du dernier groupe de travail qui clôturait les discussions sur les missions et le fonctionnement des délégations de l'action sociale, nous avons appris que sur les 15 Équivalent Temps Plein (ETP) supprimés en 2013, 12 seraient des postes d'assistants de délégations. Les départements concernés sont les suivants : Allier, Alpes-Maritime, Alpes-de-Haute-Provence, Indre, Indre-et-Loire, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Nièvre, Vosges, Yonne, Essonne et Val-de-Marne.

Les personnels concernés devraient donc réintégrer les services avant la fin de l'année 2013 puisque leur mise à disposition ne sera pas renouvelée.
Le personnel dans le réseau des délégations est d'environ 300 personnes. En 2012, 15 ETP ont déjà été supprimés. Ce qui porte donc les suppressions d'emploi à 10 % des effectifs. Cette situation n'est pas tolérable !
Nous encourageons les personnels à se mobiliser, en signant massivement la pétition « *action sociale menacée* » disponible sur notre site Internet (www.finances.cgt.fr). ■

QUELLE CONVERGENCE EUROPÉENNE DES LUTTES ?

Alors que l'Europe s'enfonce dans la récession et le chômage, ses dirigeants se félicitent du répit accordé par les marchés financiers mais n'en poursuivent pas moins leurs politiques d'austérité.

Qu'ils soient sous la coupe de la Troïka (Commission européenne, BCE, FMI) ou simplement soumis aux nouvelles règles de gouvernance européenne, tous les pays subissent à des degrés divers la même politique dont l'objectif est de mettre la crise à profit pour parachever le démantèlement du modèle social européen, jugé trop pénalisant pour les détenteurs de capitaux dans la concurrence mondialisée. Les conséquences en sont non seulement une formidable régression sociale mais aussi une réelle mise en danger de la démocratie.

Face à cette offensive, des résistances, locales ou nationales, s'organisent. Mais quelle que soit leur détermination, il est évident qu'elles ne sont pas à la hauteur de l'enjeu qui est clairement européen. La CES l'a bien compris et tente de fédérer ces luttes à travers des journées d'action européennes destinées à interpeller les dirigeants européens. Malheureusement, si ses mots d'ordre sont justes, ils apparaissent peu mobilisateurs tant qu'ils ne sont pas enracinés dans le vécu et dans les luttes des salariés, comme l'a montré la journée du 14 novembre 2012 qui n'a été une réussite que dans les pays où la mobilisation était déjà forte. Et il est à craindre que les journées des 13 et 14 mars, même axées sur l'emploi des jeunes, ne connaissent un bilan semblable.

Sans renoncer à ces actions indispensables, il faut probablement les compléter par une multiplication des débats avec les salariés dans un cadre citoyen dépassant la seule dimension syndicale afin de rompre le fatalisme ambiant en montrant non seulement que des alternatives à l'austérité existent mais aussi que des résistances s'organisent et que des expériences concrètes se construisent. Ainsi pourront être lancés des ponts susceptibles d'alimenter les convergences à venir.

La préparation de l'Altersommet, qui rassemblera l'ensemble du mouvement social (syndical, associatif, politique) à Athènes début juin, peut permettre de créer une telle dynamique via notamment l'organisation de caravanes / tournées de réunions publiques permettant des échanges décentralisés avec des représentants d'autres pays européens. Le Collectif pour un audit citoyen, dont font partie la Confédération et la fédération des Finances CGT, s'inscrit dans cette démarche à laquelle nous appelons tous nos militants à s'associer. ■

Brèves

Liberté de la presse : c'est pas encore terrible pour la France

Reporters sans frontière vient de publier son classement de la liberté de la presse dans le monde. Les choses s'améliorent un peu pour la France par rapport à l'ère Sarkozy. Cependant, notre pays n'est classé que 38e, ce qui est loin d'en faire un modèle du genre. La Finlande, les Pays-Bas et la Norvège assurent le trio de tête tandis que seize pays européens se situent dans les 30 premières places.

La CES a 40 ans

La Confédération européenne des syndicats (CES) vient de fêter ses quarante ans. C'est, en effet, le 7 février 1973 qu'elle a officiellement vu le jour. Avec 26 millions de chômeurs, beaucoup reste à faire pour que l'Union européenne ait un vrai socle social. Le marché du travail s'est considérablement précarisé et les politiques en vigueur sont défavorables à l'Europe sociale. La CES propose, entre autre, la mise en place d'un Contrat social pour l'Europe qui permettrait de poser les bases d'une Union européenne plus solidaire.

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION BANCAIRE

PAR LA CRÉATION D'UN SERVICE BANCAIRE DE BASE UNIVERSEL ET GRATUIT

Le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires comporte un titre relatif à la protection des consommateurs dans lequel figurent quelques dispositions visant à améliorer l'accessibilité bancaire. Le Collectif pour un pôle public financier au service des droits a saisi cette opportunité pour proposer aux parlementaires d'y introduire la création d'un service bancaire de base universel et gratuit.

Les mesures prévues dans le projet de loi, comme celles adoptées jusqu'à présent pour lutter contre l'exclusion bancaire, présentent l'inconvénient de cibler certaines catégories de population, leur faisant courir un risque de stigmatisation sans pour autant couvrir l'ensemble des personnes concernées.

Le service bancaire de base actuel, gratuit, n'est ainsi ouvert qu'aux personnes ayant bénéficié du droit au compte. Or cette procédure, lourde et mal connue, ne concerne qu'un nombre limité de personnes (32 000 en 2012).

.../...

L'exclusion bancaire : une réalité mal connue

« *Une personne se trouve en situation d'exclusion bancaire lorsqu'elle subit un degré d'entrave dans ses pratiques bancaires qui ne lui permet plus de mener une vie sociale normale* ». La non détention d'un compte bancaire n'est donc qu'un indicateur très partiel d'un phénomène qui renvoie plus, aujourd'hui en France, aux difficulté d'accès aux moyens de paiement. Il n'en est que plus difficile d'en mesurer l'ampleur.

Selon un rapport du Crédoc (2010), 3 % des ménages pauvres se sont vus refuser l'ouverture d'un compte, 27 % de ces ménages et 32 % des bénéficiaires de minima sociaux n'ont pas de chéquier et respectivement 8 % et 11 % n'ont pas de carte bancaire. Il y a par ailleurs 1,6 million d'interdits bancaires et 2 millions de personnes en situation de fragilité sont clientes à la Banque postale. Au total, on estime à environ 6 millions le nombre de personnes victimes d'exclusion bancaire.

Les députés ont adopté un amendement créant un Observatoire de l'inclusion financière. Saura-t-il obtenir des banques les informations qui mettront en évidence leurs mauvaises pratiques ?

Une réforme en trompe-l'œil

Censé réaliser l'engagement du candidat Hollande de mise au pas de la finance, le projet de loi de séparation et de régulation des activités bancaires ne le tient qu'au niveau de son titre. Car le texte, fruit d'un lobbying intensif des banques, se limite à les contraindre à filialiser certaines activités spéculatives dont le volume, selon leurs propres dires, n'excédera pas 1 % de leur chiffre d'affaires.

Il est d'ailleurs significatif qu'à l'issue du débat à l'Assemblée nationale, leur ire porte moins sur la possibilité d'élargir un peu les activités à filialiser, assurées qu'elles sont de garder la main via Bercy et l'Autorité de contrôle prudentiel auxquels les députés ont renvoyé toute éventuelle décision, que sur des sujets connexes sur lesquels le gouvernement a dû lâcher du lest : une plus grande transparence sur leurs activités dans les paradis fiscaux et surtout un plafonnement de certains frais bancaires sur lesquels elles n'hésitent pas à brandir un chantage à l'emploi.

Les Gammes de moyens de paiement alternatifs que les banques proposent aux interdits bancaires ont un coût (40 euros par an) qui reste dissuasif. Dans ces conditions, le Livret A, que la Banque postale est tenue d'ouvrir à quiconque en fait la demande, constitue pour beaucoup un compte bancaire de substitution même si les services qu'il offre sont très limités.

Pour relever sérieusement le défi de l'exclusion bancaire, il faut changer de logique : garantir par la loi un droit d'accès pour tous aux moyens de paiement plutôt qu'empiler des mesures tentant de compenser les effets des multiples facteurs d'exclusion dont sont victimes certaines populations. C'est ce que permettrait l'instauration d'un service bancaire de base que tous les établissements de crédit seraient tenus de proposer gratuitement et dont le coût serait mutualisé via un Fonds de solidarité interbancaire géré par la Banque de France.

Ce service bancaire de base, qui devrait offrir un ensemble de prestations répondant aux besoins courants des usagers, et donc être plus étoffé que l'actuel service de base, doit être universel, c'est-à-dire accessible à tous, en tout point du territoire et dans toutes les banques. S'il est correctement calibré, il est probable que la plupart des personnes y souscrira sans que cela empêche certaines de disposer d'autres comptes, ni d'accéder à d'autres services payants.

Si la gratuité s'impose pour répondre aux enjeux de l'exclusion, elle se justifie également par le fait qu'il s'agit simplement de permettre aux clients de disposer de leur argent. Certes, l'utilisation des moyens de paiement a un coût mais la gratuité du service de base peut être mise en regard de la non rémunération des comptes. D'un point de vue plus général, ce serait une contrepartie d'intérêt général au pouvoir de création et de gestion de la monnaie confié aux banques.

Le financement du service bancaire de base doit donc être assuré par les banques dans le cadre d'une mutualisation gérée par la Banque de France. Concrètement les banques seraient tenues de déclarer tous les ans à la banque centrale le nombre de services de base qu'elles gèrent et de verser à un fond dédié, géré par cette dernière, une contribution assise sur le montant de leurs dépôts de particuliers. En retour, ce fond permettrait de reverser à chacune un dédommagement calculé en fonction du nombre de services de base qu'elle aurait déclaré et d'une évaluation globale du coût de ce service effectuée par la Banque de France. ■

À LA DGCCRF, LE FIASCO DE LA RGPP

En période de crise économique, il est à la fois indispensable d'assurer le contrôle et la protection économiques de haut niveau à l'égard des citoyens et des consommateurs fragilisés et dans le même temps d'assurer un fonctionnement optimal de l'économie, notamment dans le cadre européen.

Avec d'autres services comme la Douane, la DGCCRF devrait participer à la mise en œuvre d'une telle politique.

La révélation de la tromperie, fraude économique uniquement motivée par le profit illicite, sur les lasagnes à la viande de cheval montre sans équivoque le fiasco de la RGPP/REATE en ce qui concerne la DGCCRF.

Les réformes Sarkozy, REATE, RGPP ont déstructuré la DGCCRF : autorité de la concurrence, pôles C au sein des DIRECCTE/DIECCTE et des Directions Départementales de la Protection des Populations (DDPP) ou des Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP), réorganisation de l'administration centrale, attaques portées contre les laboratoires, et provoqué une véritable hémorragie des effectifs. Après 4 ans de ce régime, le constat est sans appel : c'est un échec retentissant !

Diagnostic partagé aussi bien par les agents et leur intersyndicale que par les ministres, les inspections générales et la Direction Générale.

En effet, ces réformes ont rendu la DGCCRF inapte à contrôler des flux commerciaux complexes et de dimension européenne.

En opérant une véritable saignée des effectifs (en baisse de 15 % en 6 ans), ces réformes ont placé les services de contrôle de la DGCCRF dans la quasi incapacité à remplir leurs missions.

L' éclatement de la DGCCRF en de multiples structures a organisé l'inefficacité du service (sur les deux dernières années, la baisse d'activité a atteint 20 % contre une baisse d'effectifs de 8 %).

Le gouvernement Sarkozy a fait le choix de baisser les moyens accordés aux laboratoires communs de la DGCCRF et de la Douane (SCL) : ce qui se traduit par une baisse des effectifs, une diminution drastique et mortifère du budget d'entretien et de renouvellement (il manque 1/3 du budget depuis 4 ans).

Les agents de la DGCCRF soutenus par leurs organisations syndicales sont mobilisés depuis 2009 pour défendre ce service public de police et de protection économiques des consommateurs : manifestation, pétitions, interpellation des élus de la nation. Pour l'heure, ils n'ont pas été entendus !!!

Le gouvernement doit assumer ses responsabilités : il doit mettre fin à la RGPP et à la RéATE à la DGCCRF.

L'action des personnels à la DGCCRF

Les organisations syndicales de la DGCCRF SOLIDAIRES, CFDT, CGT et FO, appellent les personnels à :
- Interpeller les parlementaires ;
- À la grève le 21 mars prochain ;
- À participer à la manifestation nationale à Paris le samedi 6 avril pour :
  - Sortir les services déconcentrés des structures issues de la RGPP / RéATE.
  - Et imposer une organisation efficace pour le service public de protection économique des consommateurs.

L'étrange voyage de la viande de cheval en Europe

Le mois de février a été marqué par le scandale des lasagnes à la viande de cheval. La chaine commerciale mise à jour par l'enquête des inspecteurs et contrôleurs de la DGCCRF est caractérisée par sa complexité. Pourtant, elle n'est pas inhabituelle dans ces secteurs d'activité.

Résumons-nous : les chevaux ont été abattus en Roumanie. La viande a été vendue à un premier négociant installé aux Pays-Bas, puis revendue à un deuxième négociant basé à Chypre. Elle a été livrée à l'entreprise Spanghero en France (lieu de réalisation de la tromperie selon le ministre de la Consommation, M. Hamon). Cette entreprise a vendu la viande à l'entreprise Comigel (les bureaux sont en France, mais l'usine de transformation est située au Luxembourg). Enfin, cette entreprise a produit les fameuses lasagnes « *100 % pur bœuf* » à la viande de cheval pour Findus. Pas moins de six entreprises ont été propriétaires de cette marchandise !

Nous soulignons que les entreprises Comigel et Findus n'ont pas, de leur propre initiative, pratiqué d'autocontrôles malgré la mention sur l'étiquetage « *100 % pur bœuf* ».

Pour que ces entreprises vérifient leurs propres allégations, il aura fallu attendre la demande des autorités britanniques, elles-mêmes confrontées à des fraudes de substitution de viande de bœuf par de la viande de cheval d'origine irlandaise.

Quelles conclusions pour l'avenir ?

Pour la CGT, les citoyens européens ont besoin d'être assurés que les missions de contrôle et de police économiques s'appuient sur des effectifs et des moyens matériels et structurels propres à répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux de notre époque.

Cela veut dire mettre en œuvre au niveau européen, une réelle coordination des services de protections économique et sanitaire de chaque pays de l'UE afin d'assurer la circulation fluide des informations et ainsi permettre l'orientation des contrôles.

Dans chaque pays de l'UE, les services de contrôles doivent disposer des moyens suffisants pour accomplir l'ensemble de leurs missions. ■

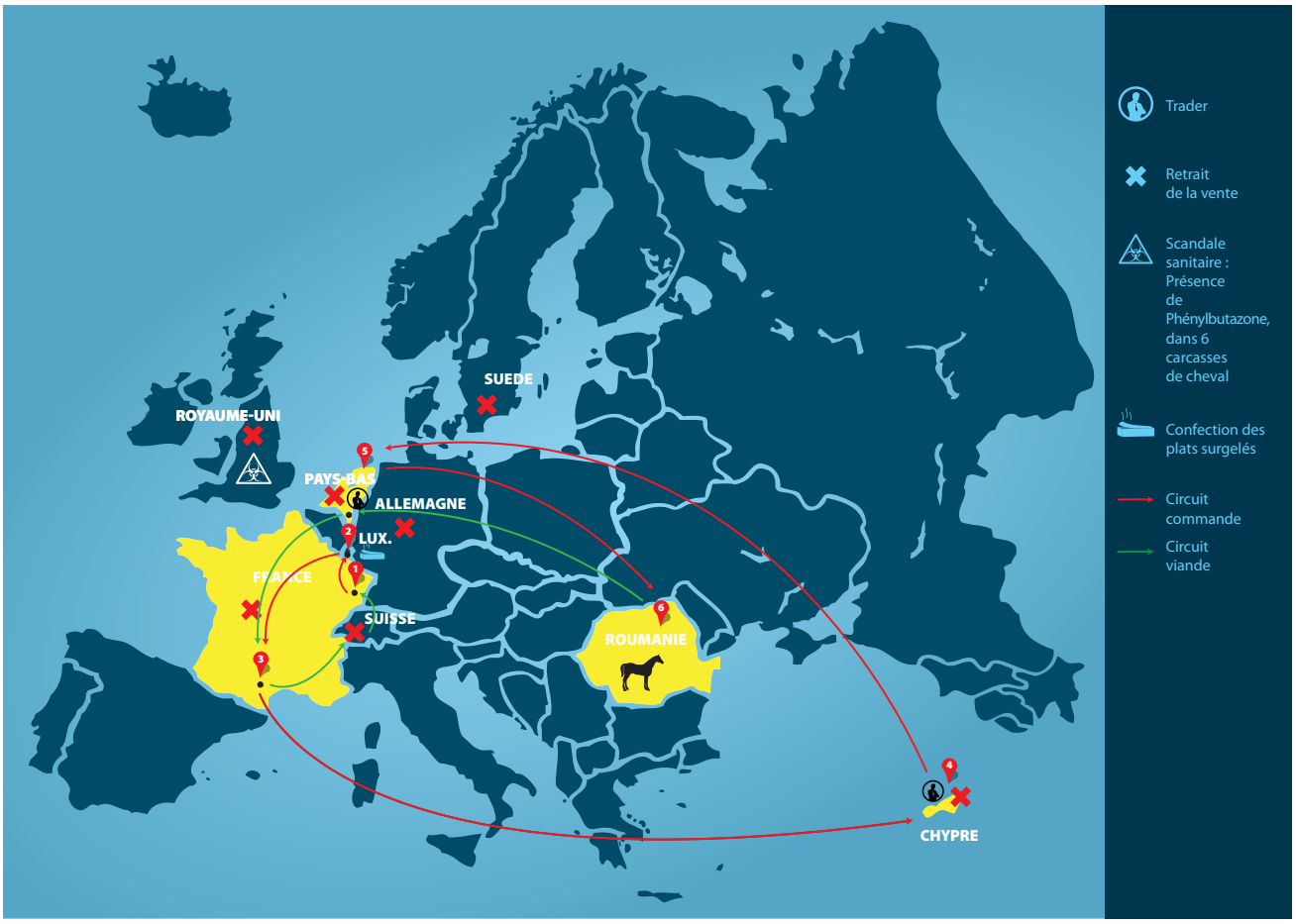

8 MARS 2013 : JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DES FEMMES

LA CRISE EN EUROPE TOUCHE PLUS PARTICULIÈREMENT LES FEMMES

Les politiques d'austérité mises en place en Europe font payer la crise aux salariés-es, retraité-es, chômeurs et chômeuses. En ignorant les effets différenciés de la crise sur les femmes et les hommes, rien n'est mis en œuvre pour corriger les inégalités qui perdurent.

La crise touche plus particulièrement les femmes de par leur place sur le marché du travail

En France, elles sont surreprésentées dans les emplois informels, précaires et à bas salaires et une sous-représentation à tous les niveaux du processus de décision dans le domaine économique. La crise a entraîné la multiplication des contrats précaires, aux horaires courts et de très bas salaires qui concernent majoritairement les femmes. Cette observation peut se faire au niveau mondial.

Les femmes sont les premières concernées par l'insécurité et la précarité dans l'emploi : les femmes représentent 82 % des salariés à temps partiels, 11 % des femmes salariées occupent un Contrat à Durée Déterminée, contre 6 % des hommes, tous secteurs confondus.

Le gel des salaires a des conséquences plus graves chez les salarié-es à bas salaires. Or les femmes sont surreprésentées dans les emplois à bas salaires et dans les emplois informels notamment pour les femmes immigrantes. Les exonérations de cotisations sociales sur les bas salaires et le temps partiel favorisent des embauches sans reconnaissance des qualifications.

Les organisations humanitaires relèvent une part croissante de femmes dans les personnes en situation de pauvreté et en particulier les jeunes mères seules en emploi précaire.

Les plans d'austérité en Europe ne font qu'aggraver les situations de pauvreté et les inégalités.

Alors que les pays à fort niveau de protection sociale et de services publics ont mieux amorti le choc de la crise, ce sont précisément ces fondements de l'État social qui sont ciblés par les restrictions budgétaires. Les femmes sont concernées à double titre : d'abord en tant que principales employées par le secteur public, ensuite en tant que principales bénéficiaires des services publics (accueil des enfants, éducation, services aux personnes, services de santé...).

Les femmes « *en emploi* » subissent les augmentations de la charge de travail, de la pression et du stress, du harcèlement moral et psychologique en étant de moins en moins couvertes par le système de protection sociale.

Les attaques sur les retraites touchent plus particulièrement les femmes

Le montant des pensions des femmes est inférieur à celui des hommes car il est le reflet de toute leur vie de salariée : temps partiel, bas salaires, carrières interrompues. En France, le montant moyen des pensions des femmes (1020€) représente 62 % de celui des pensions des hommes (1632€).

Cette situation doit interpeller tous les syndicats européens pour qu'ils impulsent une activité revendicative ambitieuse et offensive pour faire respecter les droits des femmes.

LES FEMMES RETRAITÉES AUSSI CONCERNÉES !

Si chaque année, le 8 mars, est un moment privilégié pour faire le point des acquis à force de persévérance, il l'est aussi pour identifier, le chemin encore long à parcourir vers l'égalité réelle.

Les femmes représentent 67 % des 142 599 retraités Finances. La retraite étant le reflet de la vie professionnelle, la situation des femmes retraitées de notre Ministère ne fait pas exception. Majoritaires dans les petites catégories, souvent avec des carrières incomplètes, elles sont aujourd'hui davantage que leurs collègues hommes, des retraitées pauvres, surtout quand elles vivent seules.

Dans leur vie quotidienne, beaucoup se sentent investies de missions lourdes : garde des petits enfants, accompagnement des parents plus âgés, voire avec la crise, aide à leurs enfants parfois au chômage ou en rupture de ménage….

Pas étonnant dans ces conditions que la santé (41,32 %) et les questions de budget (31,68 %) soient pour les retraité-es Finances, les problématiques les plus fréquemment relevées dans les sollicitations des services sociaux (rapport 2011), avec pour 6 % d'entre elles, une situation de surendettement.

Être retraité-e ne signifie pas être en retrait de la vie sociale, c'est pourquoi avec l'UFR nous appelons tous les retraité-es Finances, femmes et hommes à participer à la journée d'action de l'UCR, le 28 mars, pour le pouvoir d'achat et la protection sociale. ■

PROTOCOLE SUR L'ÉGALITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE : SOYONS EXIGENT-E-S !

La CGT a décidé de signer le protocole égalité professionnelle dans la Fonction publique. Bien qu'insuffisant, ce document constitue une première étape dans la suppression de toutes les inégalités professionnelles femmes hommes dans les trois versants de la Fonction publique

Les points forts de l'accord :

Une démarche intégrée de l'égalité : toutes les concertations et négociations devront prendre en compte les enjeux d'égalité professionnelle. Le rôle des Institutions Représentatives des Personnels (IRP) est reconnu et consolidé.

Le rapport de situation comparée (RSC) sera enfin obligatoire (loi de 1983) pour les trois versants et à tous les niveaux : interministériels, ministériels, directionnels, établissements et collectivités. Il permettra un diagnostic précis.

La suppression des inégalités salariales devra être effective par tous moyens : le recrutement, le déroulement de carrière, la formation, la promotion, et par un travail sur les filières à prédominance féminine où les qualifications sont bien souvent sous-valorisées.

L'articulation vie privée / vie professionnelle devra être facilitée par des politiques sociales mises en œuvre dans les trois versants (petite enfance, crèches, logement, transport, perte d'autonomie...)

Les point faibles :

Le manque d'ambition sur l'action sociale, la santé au travail et la reconnaissance de la pénibilité.

La question importante des inégalités de pensions a été renvoyée à la concertation sur les retraites de 2013.

Enfin le Ministère a refusé de prendre des mesures plus contraignantes pour obliger les employeurs publics à mettre en œuvre ce protocole.

Par sa signature la CGT entend bien agir avec les salarié-e-s pour mettre sous contrôle les employeurs publics. L'égalité professionnelle est bien l'affaire de toutes et tous et appelle des réponses encore plus fortes et plus ambitieuses.

LE 12 FÉVRIER 2013

LA CGT ALERTE LES SALARIÉS DES PORTS SUR LES DANGERS LIÉS AUX GAZ TOXIQUES DANS LES CONTENEURS

Brèves

Austérité en Europe
Italie, suppression de 10 % d'emplois dans la Fonction publique. Espagne, baisse de 5 % puis 7 % des salaires des fonctionnaires. Royaume-Uni, 700 000 suppressions de postes sur 6 ans. Grèce, baisses de leurs salaires jusqu'à 40 % et suppression de plusieurs centaines de milliers d'emplois. Pourtant, le FMI vient d'annoncer s'être trompé sur l'impact de l'austérité pour sortir de la crise. Il recommande même un assouplissement des politiques budgétaires. Depuis le temps que la CGT dénonce ces politiques néfastes !

Les usines ferment en France
Ce n'est pas une nouveauté mais le phénomène s'accélère. Plus de 200 usines ont fermé et 24 000 emplois ont été détruits dans l'industrie en 2012. C'est plus de 40 % supplémentaires par rapport à 2011. En trois ans, plus de 1 000 usines et 120 000 emplois ont disparus. Il est plus que nécessaire de mettre d'urgence en place un véritable plan de développement de l'industrie. La CGT formule des propositions en ce sens.

en ligne sur : www.finances.cgt.fr

Au mois de juin 2011, *Ensemble plus fort* présentait à ses lecteurs la problématique de santé publique posée par la fumigation et l'accumulation de gaz toxiques dans les conteneurs. Rappelons que 90 % des marchandises transportées par voie maritime le sont dans des conteneurs.

Depuis la parution de cet article, le SNAD-CGT a poursuivi son action. Celle-ci s'est concrétisée notamment par une couverture médiatique importante durant les dernières vacances de noël (Une du Monde, reportages radio, etc.).

À l'initiative conjointe des organisations CGT des Ports et Docks, la fédérations des Finances, des Douanes, de la confédération, des unions départementales et locales, six distributions de dépliants et d'autocollants se sont déroulées simultanément le 12 février dernier dans les ports du Havre, de Marseille, Fos-sur-Mer, Dunkerque, Saint-Nazaire et au port autonome de Paris Gennevilliers.

Il s'agissait d'alerter les salariés qui manipulent les conteneurs maritimes sur les dangers avérés de présence de gaz toxiques utilisés partout dans le monde pour désinsectiser les marchandises ou sur les émanations de gaz liés à la fabrication de certains produits. Des milliers de pochettes autocollantes comportant un dépliant en trois langues (français, anglais, espagnol) ont été apposées sur les portes des conteneurs, ainsi que des affichettes d'avertissement.

Par ailleurs, des salariés ont pu rapporter aux militants de la CGT les incidents dont ils ont été témoins ou… victimes.

Par cette action qui va se poursuivre, la CGT veut faire pression sur les pouvoirs publics afin que des dispositions sérieuses de contrôle soient prises et que la protection des salariés (douaniers, dockers, manutentionnaires) soit assurée.

La CGT demande aussi une étude épidémiologique et un suivi médical pour ces salariés afin que l'on ne soit pas dans quelques années confronté à un nouveau scandale de santé publique. ■

50e CONGRÈS CONFÉDÉRAL

TOULOUSE DU 18 AU 22 MARS 2013

LES ENJEUX

Le capitalisme, en recherche effrénée de profits immédiats, a déclaré la guerre aux travailleurs du monde entier. Dans ce contexte, le patronat et les gouvernements utilisent la crise comme opportunité pour des révisions régressives des droits des salariés, des privés d'emplois, des retraités.

Notre 50ème congrès doit être un moment privilégié pour échanger sur nos analyses et nos propositions alternatives et pour renforcer l'influence de notre syndicalisme.
Les débats seront organisés autour de trois grand axes :

- La responsabilité du syndicalisme aujourd'hui
- Nos ambitions revendicatives
- Une politique ambitieuse de syndicalisation à la CGT

LES DÉLÉGUÉS

Le congrès réunira 1000 délégués, notre fédération y sera représentée par 25 délégués (24 actifs, 1 retraitée). La délégation est composée de 12 femmes et 13 hommes, 1 délégué de moins de 35 ans.

Les délégués sont désignés par leur syndicat, mais ils peuvent aussi représenter plusieurs syndicats. Les délégués sont les porteurs de tous les débats, contributions, décisions des syndiqués et syndicats, dont ils et elles détiendront les voix

Tous les syndicats ont reçu les documents préparatoires. L'organisation des débats dans les sections et dans les forums en territoire a permis d'alimenter la réflexion collective et la rédaction d'éventuels amendements.

LES ÉLÉMENTS DE DÉBATS AU CONGRÈS

- le rapport d'activité.
- le rapport financier.
- le rapport de la commission financière de contrôle.
- le document d'orientation qui fixe les orientations pour les années à venir. Il est constitué de résolutions, soumises également à débats. Le document d'orientation et ses résolutions sont amendables, mais seuls les syndicats sont habilités à transmettre des améliorations ou des amendements, lesquels sont débattus et votés lors des séances de Congrès. En revanche les trois autres rapports sont soumis à la discussion et peuvent faire l'objet de contributions des syndiqués et syndicats. Ils sont soumis au vote du congrès, mais ne sont pas amendables.
- les candidatures à la Commission exécutive confédérale et à la Commission financiére de contrôle, ainsi que celles au Comité de gestion de Cogétise, sont, elles aussi, soumises au vote des délégués du congrès.
- les mofidifications des statuts et règles de vie.

Cpe congrès verra également l'élection d'un nouveau secrétaire général.

La CGT met à la disposition de tous les syndiqués un site internet dédié aux travaux du 50e : « *50congres.cgt.fr* ».

La veille de l'ouverture de notre congrès, une conférence européenne et internationale sur le thème : « *La démocratie sociale à l'épreuve de la crise en Europe et dans le monde* » est organisée. La participation s'annonce déjà particulièrement riche, avec la venue de nombreux secrétaires généraux d'organisations nationales. ■

SOLIDARITE

La CGT et *L'Avenir social,* en lien avec la PGFTU, leur partenaire syndical en Palestine ont décidé de lancer un appel financier à la solidarité.

L'objectif précis de celle-ci sera déterminé avec la PGFTU dans les prochaines semaines au regard des réalités à Gaza et en Palestine.

Adressez vos dons par chèque à l'ordre de :

« L'Avenir social – Solidarité Palestine »

263 rue de Paris – case 419
93514 Montreuil Cedex

Un reçu sera envoyé à chaque donateur

Décembre 2012